

Éduc' 53

Le bulletin d'informations de la CGT Éduc'action en Mayenne

Novembre 2020

Numéro 30

SOMMAIRE

ÉDITO – Après le temps du deuil, celui de la colère

1-2

COVID-19 – Les chiffres sans notes de bas de page de la Direction académique

2

INCLUSION – Les dérives de la politique inclusive

3

LU DANS LA PRESSE LOCALE

3

« DIALOGUE SOCIAL » - Faut-il encore s'y prêter ?

4



ÉDITO – Après le temps du deuil, celui de la colère

L'assassinat de Samuel Paty par un terroriste islamiste a plongé l'ensemble de la communauté éducative, et bien au-delà, toute la société française, dans l'effroi. Passé le temps du deuil et de la pudeur, qui nous était indispensable, est très vite venu le temps des polémiques et de la colère. Polémique puisque quelques jours à peine après l'attentat Jean-Michel Blanquer a cru bon d'employer un vocabulaire prisé à l'extrême droite, en désignant parmi les « islamo gauchistes » du monde politique, intellectuel et médiatique, des coupables de ce crime odieux. Les chiens étaient lâchés et les tribunes et contre-tribunes se sont ainsi multipliées depuis trois semaines.

(suite en page 2)

ÉDITO – Après le temps du deuil, celui de la colère

(suite de la page 1)

Il a fallu ensuite de la ténacité aux organisations syndicales pour arracher deux petites heures de discussion entre collègues le jour de la rentrée pour pouvoir échanger d'abord, (car même si le temps médiatique fait son œuvre et balaye les drames, notre collègue a été assassiné parce qu'il avait fait un cours sur la liberté d'expression, et les personnels avaient besoin d'en parler, de confier leurs doutes et parfois leurs peurs), ensuite pour organiser un hommage digne et constructif au sein de leurs établissements, ou encore l'adapter selon les âges dans les écoles.

Puis est venu le temps de la colère lorsque nous avons appris, 48h avant la rentrée, que cet hommage se réduirait à une minute de silence et à la lecture de la lettre tronquée de Jaurès aux instituteurs et institutrices. Deux heures étaient sans doute un temps trop cher payé pour notre institution. Des camarades en Mayenne et ailleurs ont organisé des AG dans leurs établissements, certain·es ont fait grève, se sont rassemblé·es et ont exigé et parfois obtenu des temps de concertation de la part de leur hiérarchie.

Que d'hypocrisie de la part de notre ministère qui loue la liberté d'expression mais musèle

la parole de ses personnels en instaurant l'article 1 de la Loi sur l'Ecole de la confiance ; que de malhonnêteté à écumer les plateaux télé pour ériger la liberté d'expression en mère de toutes les valeurs lorsque dans le même temps quatre enseignant·es à Melle sont sanctionné·es alors qu'ils·elles avaient simplement fait grève contre la réforme du lycée et les E3C.

Il est temps de dépasser l'effroi et la pudeur et de relever la tête. Laissons éclater notre colère et construisons une grève massive qui pour faire cesser le mépris et les décisions néfastes pour notre Ecole, ses élèves et ses personnels.

« *Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement, en sacrifiant la réalité à l'apparence !* »

Texte syndical revendicatif de 2020 ? Non, extrait de la *Lettre aux instituteurs et institutrices* de Jean JAURÈS parue le 15 janvier 1888.

COVID-19 – Les chiffres sans notes de bas de page de la Direction académique

Vendredi 2 octobre, la Direction académique de la Mayenne publie, pour la troisième semaine consécutive, des chiffres du Covid-19 dans le département. Sur la ligne « Classes fermées », le chiffre annoncé est de 0, alors que deux semaines avant, il était de 14 et, une semaine avant, de 4. Le lendemain, la presse locale, toujours « bien informée », titre : « Plus de classe fermée en Mayenne ». Conclusion : tout va bien, l'administration gère tout,

l'épidémie décroît. Sauf que...

Sauf que cette forte baisse du nombre de classes fermées est en grande partie due au bidouillage du protocole dans le 1^{er} degré, à compter de fin septembre : désormais, il faut 3 élèves positifs, et non plus un seul, pour fermer une classe.

Sauf que, sur le terrain, dans les établissements, des classes sont « fermées ». Ainsi, dans un lycée du département, par exemple, à la date du 2

octobre, une classe n'a plus cours, car, à l'exception d'un élément, tous les élèves sont soit positifs, soit cas contacts, et donc restent chez eux. MAIS, la classe n'est pas officiellement « fermée », car, du fait du seul élève non-isolé, le préfet n'a pas pris d'arrêté préfectoral pour fermer la classe.

La prochaine fois que la Direction académique publie des chiffres dans la presse, il serait bon de ne pas oublier les notes de bas de page.



INCLUSION – Les dérives de la politique inclusive

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule qu'en matière de scolarité, « **tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'établissement, le plus proche de son domicile** ». Depuis 15 ans, aucun moyen signifiant en termes de formation des personnels n'a été mis en place. Au contraire, la loi sur l'« inclusion » de 2005 a justifié la fermeture de nombre de structures adaptées.

Ainsi, les élèves relevant du handicap ont, dès lors, été massivement réorientés vers la voie profes-

sionnelle sous statut scolaire. Aujourd'hui, en Mayenne, comme ailleurs en France, les sections de CAP des lycées professionnels, en particulier, sont majoritairement composées d'élèves relevant du handicap, et souvent d'un handicap lourd.

En Mayenne, cette « politique de l'inclusion » concerne aussi la voie générale. À la rentrée de septembre, dans un lycée lavallois, la direction a « balancé » dans des classes à 35 des élèves relevant du handicap, sans informer préalablement les enseignants qui les avaient en classe. L'absence de formation a conduit certains collègues à des démarches inappropriées. Un mois après la rentrée, le proviseur-

adjoint en a appelé à la responsabilité des enseignants pour fournir des démarches adaptées, à celle de camarades de classe n'ayant pas de difficultés scolaires pour être des référents en cours.

Depuis 2005, les élèves relevant du handicap sont, en fait, accueillis à moyens constants. Serait-ce l'arrière-pensée des signataires de la loi sur l'« inclusion », parmi lesquels Jacques Chirac, président de la République, mais aussi François Fillon, ministre de l'Éducation nationale, Renaud Dutreil, ministre de la fonction publique, Jean-François Copé, ministre délégué au budget, François d'Aubert, par ailleurs maire de Laval, ministre délégué à la Re-

cherche, ou Éric Woerth, secrétaire d'État à la réforme de l'État. Tout autant de personnes connues pour leur libéralisme et leur dogmatisme visant à réduire, par tous les moyens, les dépenses de l'État.

La CGT Éduc'Action soutient le principe de l'insertion des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire quand elle présente une avancée pour les élèves. Mais elle dénonce le problème de sa réalisation sans moyens réels supplémentaires. L'inclusion et l'orientation ne peuvent se faire à marche forcée, par défaut et sans réelle concertation au préalable.

LU DANS LA PRESSE LOCALE – La politique de l'entassement maximum

« **Ce n'est pas une piste que nous privilégions** », répond le Directeur académique de la Mayenne à la presse locale qui l'interroge, le 31 octobre dernier, sur les cours à distance pour la rentrée de novembre.

Le Directeur académique aurait pu ajouter et rappeler qu'il allait continuer, comme depuis des années, à « privilégier » l'entassement en classe de 30 élèves en collège et en classe de 35 élèves et plus

en lycée ; à privilégier, dans le 1^{er} degré, comme depuis tant d'années, la fermeture de classes et d'écoles et les regroupements pédagogiques intercommunaux.

LU DANS LA PRESSE LOCALE (2) – Sortie-découverte pour le recteur

Le lundi 5 octobre dernier, en visite au collège Béatrix-de-Gâvre de Montsûrs, le recteur de l'académie de Nantes déclare à la presse locale : « **Je veux être un recteur de terrain. C'est là que se passe la vraie vie éducative, pas dans mon**

bureau. Donc, je m'impose de rendre visite à quatre ou cinq établissements par semaine, en découvrant si possible de nouveaux lycées, collèges et, un peu moins, des écoles ».

C'est cool comme boulot, recteur. Se faire voiturer

dans toute la région quatre ou cinq fois par semaine, « découvrir » les coins qu'on ne connaît pas, être reçu avec petits fours, plantes vertes, enseignants sélectionnés par la direction et élèves au garde-à-vous et croire que c'est ça, le « terrain ».





La CGT **Éduc'action 53** syndique tous les personnels de l'Éducation nationale, de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires.

N'hésitez pas à nous contacter et à rejoindre un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Secrétariat : Christine PAU

Adresse : 17 rue Saint-Mathurin 53000 LAVAL

Téléphone : 06 12 71 20 60 Mail : 53@cgteduc.fr

Blog d'actualités : <http://cgteduc53.blogspot.fr>

Facebook  : Cgt Educ-Mayenne

« DIALOGUE SOCIAL » - Faut-il encore s'y prêter ?

La CGT avait sollicité une audience auprès de la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, en visite en Mayenne le 16 octobre dernier. La délégation CGT était composée du secrétaire général de l'Union départementale CGT et de représentantes de la Poste, de l'hôpital et de l'éducation.

Nous avons été reçus par Guillaume Clédière, conseiller de la ministre et une membre du cabinet du préfet.

Nous avons rappelé nos différentes revendications concernant la Fonction publique (dégel du point d'indice, jour de carence, nécessité de conserver un service public fort dans notre département rural...). Chaque secteur a ensuite fait part de ses motifs de colère et d'inquiétude. En ce qui concerne l'éducation, ont été évoqués la revalorisation des personnels, le refus de contreparties demandées aux enseignants, les catégories C et

AESH pour lesquelles rien n'a été prévu ; la loi de modernisation de la fonction publique qui, au-delà de l'entrave démocratique qu'elle constitue, instaure un recours accru aux personnels contractuels et fragilise le statut de fonctionnaire.

Enfin, un point précis a été fait sur la Mayenne, les classes fermées, les demandes de fusion entre écoles, la question de l'apprentissage, de la mixité des publics.

Nous avons, pour finir, dénoncé le fait que la ministre, qui venait en visite en Mayenne, sur la question de la formation de la jeunesse, n'ait pas mis les pieds dans un lycée professionnel !

Au-delà de la communication de cet inventaire à la Prévert, noté par politesse par le conseiller de la ministre, nous pouvons nous poser la pertinence de ce type d'audience.

La CGT a été remerciée car « **il est très important pour nous d'avoir des**

remontées de terrain ».

Quelle cocasserie d'entendre que nos revendications peuvent être précieuses, alors que l'on sait pertinemment que celles-ci sont piétinées par le gouvernement.

Faut-il encore jouer ce jeu de dupes où chacun occupe son rang, sans aucune chance de convaincre d'aucune manière son ou ses interlocuteur-ices ?

Il peut être intéressant de réfléchir à ce que : « **L'adresse aux dominants ne pourrait-elle pas être l'une des formes de l'impuissance politique - c'est-à-dire l'une de ces formes d'action qui nous enferment et nous piègent dans l'ineffectivité (...) ?** » (G. De Lagasnerie).

Nous devons encore et toujours penser nos modes d'action et sans doute cesser de se caler sur le calendrier qui nous est imposé par ceux et celles qui nous gouvernent.

